



Salon

Le Livre au vert à Courcelles-Chaussy

REGLEMENT

12 et 13 Novembre 2022

Article 1

Le Salon « Le Livre au vert de Courcelles-Chaussy » se déroulera les samedi 12 et dimanche 13 Novembre 2022 de 10h00 à 17h00 à la Salle Polyvalente, rue Pierre Loeb, 57530 Courcelles-Chaussy.

Article 2

L'inscription ne sera réputée définitive qu'après réception du chèque de location de la table/repas, et du chèque de caution.

Article 3

Les horaires du salon : de 10h à 17h les deux jours.

Chaque auteur peut être présent le 12 ou le 13 novembre ou les deux jours.

L'installation se fera à partir de 8h30 jusqu'à 9h45 maximum. Aucun démontage ne sera autorisé avant 17h les deux jours qu'il y ait fréquentation ou pas du public.

L'emplacement est préparé par le Syndicat des Initiatives et ne pourra être contesté. Le parking est gratuit et les exposants seront mis en place par les organisateurs.

La restauration est prévue les deux jours à midi et est comprise dans la location de la table. Le thé et le café seront offerts après le déjeuner.

Article 4

Le Syndicat des Initiatives ne peut être tenu responsable des vols ou dégâts occasionnés aux productions des exposants. Aucun gardiennage nocturne n'est assuré mais le lieu est clos et sous alarme. Les assurances responsabilité civile des exposants devront être à jour.

Article 5

Les exposants devront détenir toutes les autorisations nécessaires à l'exercice de leur activité. Le Syndicat des Initiatives ne demande aucune participation sur les ventes des ouvrages.

SYNDICAT des INITIATIVES



Article 6

Les inscriptions se font sur un jour (ou le 12 ou le 13) ou sur les deux jours moyennant la participation de 20€ par jour. Un accompagnant est autorisé moyennant le paiement de son repas, soit 15€ par jour.

Article 7

Le chèque de caution demandé sera restitué si le participant se présente bien au salon sauf raison impérieuse. En cas d'annulation trop tardive (moins de 8 jours avant le salon), le chèque sera encaissé.

Article 8

Les exposants sont invités à fournir une biographie sommaire, une photographie, un logo et par la signature du présent règlement consentent à l'utilisation de cette documentation par le Syndicat des Initiatives sur ses divers médias.

Fait à..... le.....

En signant le présent règlement, l'exposant accepte celui-ci implicitement.

(Lu et approuvé en toutes lettres)

.....
Signature